

## CONVENTION DE FORMATION SIMPLIFIÉE

Mode Inter et Privé

**A retourner signée pour finaliser l'inscription**

**Cette convention de formation tient lieu de bon de commande**

Avant propos du représentant légal de Maison Le Roïc concernant les demandes de financement de la formation:

Le client signataire de cette convention de formation reconnaît avoir été informé par le Centre de formation Le Roïc que celui-ci n'adhère volontairement pas à QUALIOPI (ex datadock). Les demandes via CPF (ancien DIF) et Pôle emploi ne sont plus acceptées. Le client ne pourra prétendre à aucune\* demande de prise en charge ni avant, ni après la formation et acquitte de ce fait lui-même sa formation.

\*sauf exception d'un paiement direct par son entreprise ou ex-entreprise dans le cadre d'une négociation entre le client et son entreprise.

Entre les soussignés :

En application des dispositions de la partie VI du Code du travail l'organisme de formation

**SASU MAISON LE ROIC** représenté par Monsieur Patrick RONGIER, son Président

Adresse : Centre commercial de Kerlédé – Rue Ambroise Paré 44600 Saint Nazaire

n° **524406731 44** SIRET 750 710 113 00028 APE 8559A

Et du responsable de l'achat de la formation

**Prénom / Nom / Société :** .....

**Adresse :** .....

**CP :** ..... **Ville :** ..... **Pays:** .....

dûment habilité(e) à signer cette convention de formation.

**Tel :** ..... **Email :** .....

**Nombre de participant(s)  
à la formation :**

**Prénom et Nom des participants: A compléter**

1. ....
2. ....
3. ....

**Dates retenues :**

**Du :** .....

**au :** .....

**Cocher la formation correspondante**

- FORMATION ROZELL EXPERT 30 heures**
- FORMATION ROZELL ESSENTIAL 20 heures**
- FORMATION ROZELL DECLIC 10 heures**

**Lieu de la formation :**

Maison Le Roïc - Centre Commercial de Kerlédé  
5 rue Ambroise Paré 44600 Saint Nazaire

Le coût de la formation comprend: L'animation, la remise des documents stagiaires et le déjeuner sur site.

**Le montant global dû est celui indiqué sur la facture selon le nombre de place(s) réservée(s)**

**SASU MAISON LE ROÏC**

Centre commercial de Kerlédé - 5 rue Ambroise Paré 44600 Saint Nazaire

**Siret 750710113 00010 - Tel. 06 30 81 75 79 - [leroic@ecolecreperie.com](mailto:leroic@ecolecreperie.com)**

**Il est convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 :** L'organisme de formation assure une prestation pédagogique selon les caractéristiques figurant à l'article 2 ci-dessous, ainsi que sur la fiche descriptive jointe en annexe, et indiquant notamment les objectifs, le programme, la pédagogie centrée sur l'apprenant, et les modalités de déroulement

## **ARTICLE 2 : CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION**

**Intitulé de la Formation : FORMATION CRÊPERIE LE ROÏC**

## **ARTICLE 3 : PARTICIPANTS**

Le choix du ou des participants, leur convocation, et leur information préalable sur le séminaire sont du ressort du client signataire de la présente convention.

## **ARTICLE 4 : CONDITIONS DE RÈGLEMENT**

*Le coût global de la formation est selon le nombre de participant(s) selon devis ou facture.*

## **Moyens de paiement**

### **Paiement en ligne sur site sécurisé**

Quand la possibilité d'un règlement en plusieurs fois\* est offerte par un paiement en ligne uniquement. Elle est de la seule volonté du représentant légal de Maison Le Roïc. La possibilité du paiement en plusieurs fois peut être refusé sans que le client ne puisse l'exiger.

\* Pour toute inscription dans les 30 jours précédents le premier jour de la session choisie le paiement peut être exigé d'être effectué dans son intégralité si le prestataire l'exigeait.

### **Paiement par virement bancaire !**

**Note importante :** Si aucun paiement n'a été effectué au prestataire au moment de l'entrée en formation pour des diverses raisons (problème de carte de paiement, de transaction bancaire et autres...), il appartient au dit prestataire de demander à se faire payer du solde en espèces contre un reçu. Un distributeur d'argent de la Banque Postale est en utilisation à quelques dizaines de mètres de l'atelier.

**SASU MAISON LE ROÏC**

Centre commercial de Kerlédé - 5 rue Ambroise Paré 44600 Saint Nazaire  
**Siret 750710113 00010 - Tel. 06 30 81 75 79 - [leroic@ecolecreperie.com](mailto:leroic@ecolecreperie.com)**

### **Précommande :**

Pour les produits en "Précommande", c'est à dire ceux que vous pouvez acheter avant leur parution officielle, le paiement est exigible immédiatement au moment de la commande.

Les dates prévisionnelles de parution des produits ne sont pas contractuelles.

Nous faisons de notre mieux pour respecter les dates prévisionnelles que nous indiquons, cependant les dates effectives dépendent bien souvent de facteurs indépendants de notre volonté (par exemple délais d'impression, de pressage de DVDs, catastrophes naturelles).

**Note importante :** Une précommande peut être totalement remboursée.

### **Remboursement précommande session INTER :**

Sans condition, si la demande en est faite 30 jours avant la première journée de formation. En dehors de cette période, 50% du montant de la précommande peut être retenu.

Exemple : Session du 28 au 30 septembre 1912\* ⇒ Remboursement intégrale pour toute annulation au plus tard le 28 août 1912.

### **Exemple pour précommande session PRIVE :**

Remboursement intégrale dans les 60 jours. Après cette période, 50% du montant de la précommande peut être retenu et la précommande annulée.

Précommande le 30 juillet 1912 ⇒ pour toute annulation au plus tard le 30 septembre 1912.

## **ARTICLE 5 : OPÉRATIONS NON COUVERTES PAR LA CONVENTION**

La rémunération fixée à l'article 4 couvre la prestation intellectuelle de conception et d'animation du Prestataire telle que définie à l'article 2, à l'exclusion de tout autre frais.

En particulier, les frais suivants, entraînés par la réalisation de la prestation, ne sont pas inclus: la mise à disposition des salles de réunion ou de formation (frais de recherche et de réservation de ces salles), si la formation devait se dérouler en un autre lieu choisi par le client, les frais de déplacements des participants, (voir frais de mission).

## **ARTICLE 6 : RÉSERVATION. ANNULATION PAR LE PRESTATAIRE**

La réservation du Prestataire par le Client est effective à compter de la réception par le prestataire de la présente convention signée du client et de l'acompte mentionné à l'article 4. Le Prestataire peut mettre fin à cette convention à tout moment en cas d'inobservation par le Client de tout ou partie des articles des présentes. Il en avisera le Client par lettre recommandée avec avis de réception.

Pour rappel : l'article L 6354-1 du code du travail prévoit « qu'en cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, l'organisme prestataire rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait ». Aucun remboursement, même partiel, des frais de déplacements et de tout autre transport, d'hôtellerie et de restauration ne pourra être exigé si le prestataire annule la formation pour des raisons fortuites. Il est fortement conseillé au client de veiller à prévoir des assurances annulation proposées par les différents

### **SASU MAISON LE ROÏC**

Centre commercial de Kerlédé - 5 rue Ambroise Paré 44600 Saint Nazaire

**Siret 750710113 00010 - Tel. 06 30 81 75 79 - [leroic@ecolecreperie.com](mailto:leroic@ecolecreperie.com)**

## **ARTICLE 7 : ANNULATION PAR LE CLIENT**

En cas d'annulation par le Client intervenant après la signature des présentes, l'acompte versé tel que mentionné à l'article 4 est dû et restera propriété du Prestataire.

Si cette annulation survient dans un délai de 15 jours ou moins avant la date de démarrage de la prestation, cette pénalité est portée à 50% de la rémunération prévue à l'article 4 du prix indiqué sur le devis accepté.

Toute annulation intervenant après la signature des présentes devra être signifiée au Prestataire par lettre recommandée. A défaut, le Prestataire pourra réclamer l'intégralité de la rémunération prévue à l'article 4.

En cas d'abandon ou d'absence d'un ou plusieurs participants en cours de séminaire, ce dernier restera dû en totalité.

*Les sommes versées au titre de dédommagement, réparation ou dédit, ne peuvent être imputées par l'employeur sur son obligation de participer au développement de la formation, ni faire l'objet de demande de remboursement de de prise en charge par son OPCA si tel était le cas.*

## **ARTICLE 8: DROITS DE REPRODUCTION**

La reproduction ou l'utilisation intégrale ou partielle de tout document du Prestataire se rapportant à la prestation décrite dans l'article 2 des présentes est interdite ( loi du 11 Mars 1957 alinéa 1er de l'article 40 ), sauf consentement préalable écrit du Prestataire. Le non-respect de cette clause constituerait une contrefaçon ou une utilisation illicite sanctionnée par la Loi. En particulier, les documents remis aux participants jouissent de cette protection et leur copie ou utilisation sont strictement limitées à l'usage personnel ou à un simple but d'exemple et d'illustration. Leur usage collectif ou public est assimilé à une utilisation illicite sanctionnée par la Loi.

## **ARTICLE 9: LITIGE**

En cas de litige relatif à l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher en priorité un règlement amiable. A défaut, le litige sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social du Prestataire. (Nantes - Loire Atlantique)

## **ARTICLE 10:**

Pendant toute la durée du stage, les participants demeurent sous la responsabilité civile de leur entreprise et ou de leur propre personne.

### **SASU MAISON LE ROÏC**

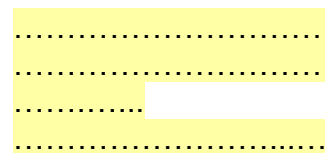
Centre commercial de Kerlédé - 5 rue Ambroise Paré 44600 Saint Nazaire  
**Siret 750710113 00010 - Tel. 06 30 81 75 79 - [leroic@ecolecreperie.com](mailto:leroic@ecolecreperie.com)**

Maison Le Roïc  
C.commercial de Kerlédé  
5 rue Ambroise Paré  
44600 Saint Nazaire



L'organisme de formation  
**Patrick RONGIER**

Le stagiaire ou le représentant  
signataire de la présente  
convention.



(cachet, date et signature)

**Note importante** : La facilité de paiement en plusieurs fois accordée est sous mode récurrent, à la même date chaque mois en mode automatique. Merci d'anticiper une fin de validité de carte et il appartient au client d'honorer ses engagements. S'il était à constater une volonté évidente de ne pas payer les échéances prévues c'est le Cabinet d 'Avocats AXLO de Nantes qui en aurait la charge du recouvrement. Il s'ajouterait les frais de procédures et de pénalités prévues sur la facture.

**Une facture en pdf est automatiquement envoyée à chaque paiement.**

**SASU MAISON LE ROÏC**

Centre commercial de Kerlédé - 5 rue Ambroise Paré 44600 Saint Nazaire

**Siret 750710113 00010 - Tel. 06 30 81 75 79 - [leroic@ecolecreperie.com](mailto:leroic@ecolecreperie.com)**